

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 AOUT 2025 A 18 HEURES 30

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt huit août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie située 3 rue de l'Ecole à MALAUSSENE sous la Présidence de M. CASTIGLIA Jean-Pierre, Maire.

Présents : GAUTHIER Bernard. COSTE Christian. CHARVET Edith. LELARD Jérémy. MERCIER BALARD Corinne.

Absents : M. CANAVESE Sébastien a donné pouvoir à M. CASTIGLIA Jean-Pierre. Mme GAHLIN Sylvia a donné pouvoir à M. LELARD Jérémy. Messieurs PALANCA Cyril et ZAMPINI Joël, absents non représentés.

Date convocation : 19 août 2025

Secrétaire de séance : Mme BALARD-MERCIER Corinne

ORDRE DU JOUR :

- Transfert de crédits
- Point sur les travaux en cours
- Questions diverses

I - Transfert de crédits :

DELIB N° 34-2025

681 (68) = + 1290 €uros

615228 (011) = - 1290 €uros

DELIB N°35-2025

7018 (70) = + 3 570 €

70311 (70) = + 4 000 €

75888 (75) = + 10 000 €

65888 (65) = + 17 570 €

Délibérations adoptées par 8 voix pour – 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

II- Point sur les travaux en cours :

1- Aménagement des terrains à la Cascade :

Les opérations préalables à la réception se sont déroulées le 21 août 2025.

Monsieur le Maire de la Commune de MALAUSSENE et son Conseil Municipal ont le plaisir d'inviter l'ensemble des Malaussénoises et Malaussénois à un **apéritif convivial** à l'occasion de la **réception des travaux d'aménagement des terrains Route de la Cascade** :

Le Vendredi 12 septembre 2025 à 11h30 Sur site – Route de la Cascade

Ce moment sera l'occasion de découvrir ensemble le résultat de ce projet d'aménagement et de partager un temps d'échange autour d'un verre.

Nous vous attendons nombreux !

2- Problème du canal route de la cascade :

Le problème concernant le canal d'arrosage situé sur la route de la Cascade a été évoqué, conformément à la demande d'un administré. Il est rappelé que **l'entretien de ce canal incombe aux propriétaires des terrains qu'il dessert**. Par ailleurs, le **Conseil Municipal tient à préciser que la source alimentant ce canal n'est pas la propriété de la commune de Malaussène**.

3- Demande de climatisation par les locataires de l'appartement 9 rue de l'école

Des devis ont été effectués :

CLIM'ELIT : 4 792.80 Euros TTC

DC ENERGY : 5 809.20 Euros TTC

Le Conseil Municipal est favorable à l'installation de la climatisation dans les 2 chambres de l'appartement 9 carrière de l'Escola conformément au devis établi par CLIM 'ELIT.

La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2026 et les travaux seront programmés en avril 2026.

4- Les travaux de réfection de la Place St Roch sont terminés : Entreprise PRATICO 36 932.40 Euros TTC

Pour information.

5- Demande de soutien au projet Life (l'Instrument Financier pour l'environnement) Minioptère de Schreibers :

Mails des 16 juillet et 28 août 2025.

« Bonjour,

Nous vous avons sollicité le 6 avril 2025 par courrier qui vous a été adressé par voie postale (cf copie en pièce-jointe) pour témoigner de votre soutien au projet de conservation LIFE en faveur du Minioptère de Schreibers et faciliter la collaboration avec les organismes partenaires et les acteurs locaux. **Le projet doit en effet bénéficier d'un accord de principe des communes et propriétaires abritant les sites concernés.**

La grotte de Gaspard de Besse située sur votre commune constitue un gîte d'intérêt majeur pour cette espèce.

A ce titre, elle pourrait être intégrée à l'action : co-construire et tester un protocole de suivi standardisé et transnational des gîtes d'hibernation, de parturition et d'estivage, en tant que site majeur d'hibernation en PACA.
Ce protocole a pour but d'unifier les pratiques entre pays partenaires (France, Espagne, Roumanie, Hongrie...), de garantir la comparabilité des données entre territoires et de structurer une méthode de suivi pérenne, reproductible et adaptée aux enjeux de conservation à large échelle.

Nous sollicitons donc votre retour par courrier **d'ici le 15 septembre 2025**, celui-ci sera joint au dossier lors du dépôt le 20 septembre 2025. Le projet pourra débuter en janvier 2027 s'il est accepté.

Merci d'avance pour votre retour,
Bien cordialement.

Aurélien SIRAUD

Chargé d'études

Groupe Chiroptères de Provence (GCP) »

Réponse de la Commune de MALAUSSENE :

Conformément au courriel reçu de Monsieur Aurélien Siraud, chargé d'études au Groupe Chiroptères de Provence (GCP), relatif au projet européen LIFE visant la conservation du Minioptère de Schreibers, et concernant la grotte de Gaspard de Besse située sur le territoire communal, **le Conseil Municipal ne souhaite pas donner son accord de principe à ce stade**, les éléments transmis dans le dossier étant jugés **insuffisants pour permettre une décision éclairée.**

Cette décision intervient suite à la sollicitation du 6 avril 2025, demandant le soutien de la commune afin d'intégrer le site au projet et de faciliter la collaboration avec les partenaires impliqués. Une réponse était sollicitée avant le 15 septembre 2025 en vue du dépôt du dossier le 20 septembre.

6- Proposition de réaménager l'aire de jeux derrière la Mairie et le stade :

De nouveaux devis vont demandés. Les premières estimations sont trop élevées.

II- Questions diverses :

1- Echange de parcelles avec l'ONF

Délibération n°36-2025

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération N°45-2024 du 20 juin 2024 et de la remplacer par la présente.

La forêt communale de Malaussène s'étend sur une superficie de 833 ha 53 a 36 ca ha relevant du régime forestier.

La Commune de Malaussène propose un échange entre la forêt communale de Malaussène appartenant à la Commune et la forêt domaniale de Malaussène appartenant à l'Etat et gérée par l'Office National des Forêts. Le but de cet échange est de pérenniser le développement de l'activité exercée par la Société Malaussénoise de Valorisation qui constitue la principalement ressource financière de la Commune de Malaussène,

La Commune de Malaussène céderait à l'Etat une surface de 27.5053 ha au lieu-dit Vescassi et récupérerait une surface de 5.9702 ha lieu-dit « Ciantortis » et « Bonne terre ». Le détail des parcelles est joint à la délibération. Les parcelles récupérées par la Commune ne feront pas l'objet d'une demande d'application du régime forestier.

Après cet échange, la surface totale de la forêt communale de Malaussène bénéficiant du régime forestier sera portée à : 818 ha 11 a 58 ca.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision de principe sur cet échange.

Parcelles appartenant à la commune de Malaussène à céder à l'Etat				Parcelles appartenant à l'Etat à céder à la commune de Malaussène			
SECTION	N° PLAN	Régime Forestier	SURFACE m2	SECTION	N° PLAN	LIEU-DIT	SURFACE m2
B	324	Soumise	213 880	D	241	CIANTORTIS	10302
A	78	Non soumise	13 220	D	51	CIANTORTIS	14 400
A	84	Non soumise	13 990	D	52	CIANTORTIS	2 420
A	287	Non soumise	2 970	D	53	CIANTORTIS	4 280
A	312	Non soumise	2 360	D	54	CIANTORTIS	12 260
B	171	soumise	2 450	D	58	CIANTORTIS	2 100
B	339 en cours acquisition	Non soumise	12 600	D	235	BONNE TERRE	1 980
C	723	Non soumise	3 300	D	31	BONNE TERRE	6 640

C	865	Non soumise	10 283	D	32	BONNE TERRE	5 320
		TOTAL	275 053				
		soit	27.5053 ha				
						TOTAL	59 702
						soit	5.9702 ha

OUI L'EXPOSE DE Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

SOUMET la proposition d'échange entre l'Etat et la commune proposée ci-dessus à l'ONF.

La Commune de Malaussène consciente de la différence de valeur entre les parcelles échangées, **ACCEPTE** que cet échange se fasse sans que l'Etat ne lui verse de soulte et que les frais soient pris en charge par la commune.

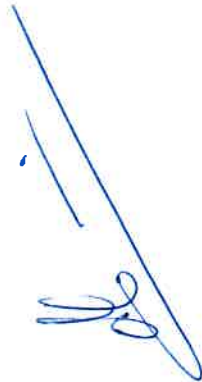
Délibération adoptée par **8 voix pour – 0 voix contre et 0 abstention.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 20 heures
Malaussène, le 28 août 2025

La secrétaire de séance,
Mme MERCIER BALARD Corinne

Le Maire,
M. CASTIGLIA Jean-Pierre



Po./Le Maire,
L'Adjoint délégué
Christian CASTIGLIA

